



The Roof - La Rochelle

COURS COLLECTIFS D'ESCALADE SAISON 2018-2019

Identité de l'enfant / adulte

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail (lisible) :

Tél. référent :

Identité du tuteur

Nom :

Prénom :

| Catégorie | Horaires* | | Forfait | Tarif | Choix |
|-----------|-----------|-----------|------------------------|-------|--------------------------|
| 4-6 ans | Mercredi | 10h-11h | Annuel | 280 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 340 € | <input type="checkbox"/> |
| | Mercredi | 14h-15h | Annuel | 280 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 340 € | <input type="checkbox"/> |
| | Samedi | 10h-11h | Annuel | 280 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 340 € | <input type="checkbox"/> |
| 7-10 ans | Mercredi | 11h-12h | Annuel | 350 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 430 € | <input type="checkbox"/> |
| | Mercredi | 15h-16h | Annuel | 350 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 430 € | <input type="checkbox"/> |
| | Samedi | 11h-12h | Annuel | 350 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 430 € | <input type="checkbox"/> |
| 11-14 ans | Mercredi | 16h30-18h | Annuel | 390 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 470 € | <input type="checkbox"/> |
| 15-18 ans | Vendredi | 18h-19h30 | Annuel | 420 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 500 € | <input type="checkbox"/> |
| Adultes | Vendredi | 19h30-21h | Annuel | 420 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Annuel + Pass illimité | 500 € | <input type="checkbox"/> |

*La Direction se réserve le droit de modifier les horaires, en fonction du nombre d'inscrits

Espace «The Roof»

Date de retour dossier :

Notes et Informations complémentaires

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- Certificat médical de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade
- Attestation de responsabilité civile de l'année concernée

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PARAGRAPHERS SUIVANTS :

- Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin qu'il n'y a aucune contre-indication pour votre enfant (ou pour vous) à pratiquer l'escalade, certificat médical à l'appui.
- Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que votre enfant/que vous êtes bien couvert pour la pratique de l'escalade. Pour souscrire une assurance complémentaire, demandez plus d'information au moment de l'inscription (article 38 de la Loi 84-610 du 16 juillet 1984).
- La licence n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez adhérer à la FFME, demandez des renseignements à l'accueil de la salle.
- Vous devez arriver ou votre enfant doit être amené et récupéré à l'heure du cours. Nous déclinons toute responsabilité en dehors de ces heures de cours.

CONDITIONS GENERALES :

- Le premier cours sert toujours de test. Si à l'issue de ce cours l'élève ne devait pas persévérer, les chèques seront rendus sans frais, seul le cours de validation vous sera facturé

Règlement :

- Possibilité de régler en 3 fois (uniquement par chèque). Tous les chèques seront remis au moment de l'inscription, débiteur en Octobre, Janvier et Avril.
- Seul le dépôt des règlements permet de valider l'inscription et de réserver la place aux cours.
- En cas d'arrêt ou d'interruption des cours, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Equipement :

- Les chaussons sont fournis par The Roof. Pour les 4-6 ans, à défaut de chaussons d'escalade de la bonne taille ou adaptés, il sera demandé de se munir d'une paire de ballerines.

Période :

- Les cours d'escalade suivent le planning scolaire. Ils débuteront le lundi 01 octobre et prendront fin le samedi 29 juin.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires.
- A noter qu'une semaine commence le lundi et se termine le dimanche, nous dispenserons donc les cours tous les premiers samedis des vacances scolaires

Accès salle :

- En dehors des cours, l'accès à la salle sera soumis au tarif en vigueur. Huit entrées famille/ami vous sont offertes pour permettre à votre enfant de pratiquer en dehors des cours et/ou de permettre à un(e) ami(e) ou un membre de la famille de partager une séance avec lui. Ces entrées sont valables d'octobre à juin.
- Le supplément « Pass illimité » donnera un accès illimité à la salle, y compris en dehors des cours et pendant les vacances scolaires. Ce pass reste actif pendant toute la durée des cours (octobre à juin) et doit être pris au moment de l'inscription.

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné
autorise les responsables à m'hospitaliser /
faire hospitaliser mon enfant en cas d'absolue
nécessité et donne préalablement mon accord
pour toute intervention chirurgicale jugée urgente.

Le à
Signature

Droit à l'image :

Je soussigné.....
autorise les responsables à me photographier /
à photographier mon enfant dans le cadre des
activités proposées et à utiliser mon/son image
pour la promotion de la structure (presse, supports
publicitaires, site internet, réseaux sociaux).

Le à
Signature